

LES ELECTIONS LEGISLATIVES TURQUES DU 27 OCTOBRE 1957

INTRODUCTION

Le 11 septembre 1957 la Grande Assemblée Nationale de Turquie, conformément au principe de la continuité, prenait les Résolutions de " renouveler les élections législatives " et de " lever la séance, ayant épuisé les matières importantes de son ordre du jour ", tout en fixant " au premier novembre 1957 la réunion de la Nouvelle Assemblée " ¹.

C'est ainsi que les élections législatives qui, normalement, devaient être faites le troisième dimanche du mois de septembre 1958² étaient anticipées d'une année et la présidence du Conseil annonçait qu'elles auraient lieu le 27 octobre 1957³, c'est-à-dire le premier dimanche après les quarante cinq jours suivant la résolution de la Grande Assemblée Nationale⁴.

I. LES ELECTIONS ET LES PARTIS POLITIQUES

L'opinion et les partis politiques ne furent pas surpris par ces résolutions. En fait, depuis le printemps 1957, les signes avant-coureurs des élections législatives, comme la majoration du prix d'achat du blé avaient apparu ; et l'ex-président de la République,

1) Journal officiel No. 9708, 17 septembre 1957, Résolutions No. 2084.

2) Voir art. 6,1 Loi sur les élections législatives.

3) Journal officiel No. 9710, 19 septembre 1957.

4) Voir art. 6,2 Loi sur les élections législatives

Ismet İnönü, chef incontesté du Parti Républicain du Peuple⁵ les avait prévues pour l'automne⁶.

Devant cette perspective un mouvement d'opinion, issu des milieux de l'opposition et repris par la majorité de la presse⁷, commença à se former pour faire collaborer les partis minoritaires pendant les élections. Le 4 août le Parti de la Liberté⁸ laissait entendre qu'il était disposé pour une conférence⁹. Le 5 août le Parti Républicain de la Nation¹⁰ le premier convoquait les autres partis minoritaires à une réunion en annonçant que " constituer un front national de la liberté avec la grande masse des citoyens est devenu pour les partis d'opposition une obligation patriotique inéluctable¹¹". Le Président İnönü ayant déclaré le 7 août qu'il était prêt à rencontrer les représentants des autres partis minoritaires,¹² le 12 août débuta à Heybeliada, une des îles des Princes, au domicile d'Inönü, une conférence de la table ronde entre PRP, PRN et PL¹³.

Des communiqués laconiques annoncèrent qu'une entente de principe était réalisée et que les conversations se rapportaient désormais " aux aspects pratiques de la collaboration " ¹⁴.

Le parti Démocrate¹⁵ au pouvoir depuis 1950 répondait à ces tentatives par la voix de son ministre de l'intérieur. Celui-ci, au congrès du parti démocrate d'Izmit, annonçait que " des mesures seront prises contre la collaboration " ¹⁶

Dans cette attente les partis d'opposition, par leur communi-

5) Cumhuriyet Halk Partisi, désormais sera désigné dans ce texte par PRP.

6) Dans ses messages aux congrès du PRP d'Adana, de Malatya. Discours au Congrès du PRP d'Istanbul le 21 juillet 1957.

7) Voir les journaux des mois de juin et juillet, notamment : Cumhuriyet, Zafer, Vatan, Akşam, Dünya.

8) Hürriyet Partisi sera désigné dans ce texte par PL.

9) Voir Cumhuriyet 6 août 1957

10) Cumhuriyet Millet Partisi, sera désigné dans ce texte par PRN.

11) Voir Cumhuriyet 6 août 1957

12) Voir Cumhuriyet 8 août 1957

13) Voir Cumhuriyet 12 août 1957

14) Voir Cumhuriyet 13, 14, 15, 16 août 1957

15) Demokrat Parti sera désigné dans ce texte par PD

16) Voir Cumhuriyet 26 août 1957

qué du 4 septembre, précisèrent enfin leur communis opinio quant au régime et quant au pouvoir démocrates¹⁷. Ils affirmaient qu'ils étaient en conflit avec le pouvoir sur le problème du régime et qu'ils se sont décidés à collaborer pour le résoudre. Leur premier but, précisèrent-ils, est de créer un Etat de droit attaché aux droits de l'homme admis par le monde civilisé. Ils réaliseraient les libertés d'opinion et de presse, l'autonomie de l'Université, le droit de grève, la liberté syndicale, l'égalité entre les citoyens sans tenir compte de leur opinion politique.

Ces réformes une fois accomplies il serait plus facile de surmonter " le désordre économique " dont les effets atteignent douloureusement les citoyens¹⁷.

Des mesures annoncées par le PD se précisèrent après ce communiqué. La majorité démocrate de la Grande Assemblée Nationale vota, avant de lever la séance du 11 septembre 1957, la loi No 7053 se rapportant à la modification des articles 35 et 109 de la loi sur les élections législatives¹⁸.

D'après celle-ci les partis sont obligés, sous peine d'en être exclus, de participer indépendamment des uns des autres aux élections dans chaque circonscription où ils se sont organisés et de présenter autant de candidats qu'il y a de députés à élire, les listes incomplètes devant être normalisées dans les vingt quatre heures qui suivent l'ordre s'y rapportant du conseil électoral de la circonscription. En outre, ceux qui avaient changé de parti pendant les deux mois précédant la résolution du renouvellement de la Grande Assemblée Nationale ne peuvent être candidats. Toute tentative de simulation sera punie d'un à trois ans de prison. Telle était la situation au lendemain de la Résolution sur le renouvellement de l'Assemblée Nationale.

Quelle fut l'attitude des partis ?

Cette nouvelle modification de la loi électorale n'atteignait pas

17) Voir Vatan 5 septembre 1957

18) Voir Ch. Crozat, Loi sur les élections des députés, Annales No 1. 1950. p 115 sv. et Kubali. Loi du 16 février 1950, Annuaire de Législation étrangère publié par le Centre Français de Droit Comparé. Tome III. Année 1952, 1953 et 1954.

le parti démocrate au pouvoir. Par contre, pour les partis d'opposition, se posait la question de savoir comment se réaliserait leur collaboration. Le 20 septembre 1957 chacun des trois partis d'opposition, par un communiqué, annonçait à l'opinion publique que les efforts pour la collaboration ayant échoué, il participerait seul aux élections législatives. De ce communiqué il s'avérait que de la volonté de la collaboration qu'ils avaient émise dans leur manifeste du 4 septembre il ne restait plus grand'chose, pour ne pas dire rien¹⁹. Le PRN envoyait à ses sections l'instruction suivante : " Oublions même qu'il fut question de collaboration " ²⁰.

Ainsi que l'avait voulu le PD, chaque parti devait briguer seul les suffrages du peuple souverain.

II. LA CAMPAGNE ELECTORALE, LA PROPAGANDE ET LES PROGRAMMES DES PARTIS

La campagne électorale a été très vive et menée à grande allure surtout par les partis d'opposition dont les possibilités légales de faire de la propagande augmentent sensiblement pendant la période électorale²¹.

La modification apportée le 30 juin 1954²² à la loi sur les élections législatives créait une inégalité certaine en matière de propagande, entre les partis politiques. En effet ceux-ci ne peuvent plus profiter de la Radio pour leurs besoins électoraux. Par contre, la loi ne qualifiant pas de propagande les relations des activités étatiques et gouvernementales, permet indirectement au parti qui est au pouvoir d'en profiter par l'intermédiaire des membres de l'exécutif.

Le PD au pouvoir depuis sept ans n'a pas présenté au pays son programme de gouvernement. Il n'a rien promis. Il a estimé sans doute que pour ses électeurs l'oeuvre qu'il avait accomplie prédisait éloquemment l'avenir. Le Président de la République Ce-

19) Voir Vatan du 21 septembre 1957

20) Voir Yeni Sabah du 23 septembre 1957

21) En effet ceux-ci ne peuvent plus organiser de réunions publiques en dehors de la période électorale (Voir loi No. 6761 du 27.6.1956 sur les réunions et sur les cortèges)

22) Voir Kubali, loc. cit.

lâl Bayar, en sa qualité de député et de candidat, disait dans son discours de Taksim : " En ce moment je ne vous fais aucune promesse concrète. Seulement, ainsi que vous le savez, notre habitude, notre caractère est de nous mettre au service de la nation et de faire le nécessaire "23.

Le 10 octobre 1957 le PRP rendait public son manifeste électoral. Il mettait l'accent surtout sur les libertés qu'il estimait atteintes ou violées depuis qu'il avait quitté le pouvoir et critiquait sévèrement la situation économique du pays. Il promettait qu'une fois arrivé au pouvoir il retournerait au mois de mai prochain devant le souverain après avoir introduit le système électoral de la représentation proportionnelle et rétabli et amélioré le régime démocratique qu'il avait naguère confié au parti démocrate à la suite des élections du 14 mai 1950²⁴.

Le PRN, sans présenter un programme, faisait aussi porter sa propagande sur les libertés quelque peu perdues parce que, selon lui, elles n'avaient jamais été totales et critiquait violemment l'évolution économique²⁵.

Le 18 octobre 1957 le président du PL, lors d'une conférence de presse, exposait le manifeste électoral de son parti. Il promettait qu'une fois au pouvoir sa première tâche serait d'introduire le système proportionnel et de faire de nouvelles élections. Il présentait en outre un programme de gouvernement afin de surmonter la crise économique qui sévissait, affirmait-il comme du reste tous les partis d'opposition, dans le pays.

Dans toutes les grandes villes des meetings en plein air ont été organisés. Le public a suivi avec passion et intérêt les leaders de tous les partis. Parmi ces réunions celles d'Istanbul, d'Ankara et d'Izmir furent une sorte d'épreuve de force²⁶.

23) Voir Havadis du 21 octobre 1957

24) Voir Vatan du 11 octobre 1957

25) Voir les journaux : Yeni Sabah, Vatan, Cumhuriyet, Akşam, Zafer.

26) Voir Havadis 21, 22, 23 Octobre 1957, Dünya, Vatan; Ulus des 21, 22, 23 octobre 1957.

III. LES RESULTATS DES ELECTIONS²⁷

A. — Les partis politiques: Ainsi qu'on peut le voir sur le tableau (I) l'opposition qui avait manifesté sa volonté de collaborer dans son ensemble a 349.576 voix de plus que le PD qui a pu conserver sa supériorité numérique au sein de la Grande Assemblée Nationale grâce au système électoral : majorité simple, scrutin de liste, interdiction faite aux partis de collaborer. Il dispose de juste assez de sièges, pour modifier la Constitution à son gré²⁸. Cependant si l'on compare ces résultats à ceux des élections précédentes on remarquera que le PD qui était à son maximum en 1954 a fait une chute très sensible. En effet il vient de perdre entre les deux élections 905.666 voix et son pourcentage tombe de 58,42 % à 48,09 %, c'est-à-dire un peu plus de 10 %. A l'est d'Ankara, au bord de la Mer Noire, au sud-est partout le PD perd des voix et là où cette perte est assez forte il perd aussi la circonscription. A l'ouest il conserve presque partout ses positions ; mais à Istanbul quoique gagnant il ne peut empêcher le PRP de faire un bond de cent mille voix en avant. Ainsi le PD tout en conservant le pouvoir perd la confortable position qui était la sienne en 1954 et se trouve encore moins bien placé par rapport à 1950 où il constituait le gouvernement avec les 55,22 % des voix.

Le PRP s'il n'obtient pas la majorité des voix et des sièges, a néanmoins beaucoup de raisons pour être satisfait. En effet ses électeurs et son pourcentage partout augmentent et le nombre de ses représentants à la Grande Assemblée Nationale devient 6 fois plus grand. A Istanbul, où il était très sévèrement battu en 1950 et sur tout en 1954, il fait un bond sans toutefois atteindre le PD.

Le PRN améliore très légèrement ses positions ; ses électeurs augmentent de 40 %.

Quant au PL, nouveau venu dans l'arène, formé d'anciens ministres et notables du PD, il n'a pu obtenir qu'à peu près le 4 %

27) Résultats fournis par le Ministère de la Justice. Pour 1950 Dincer S. Seçim Kanunları, Ankara 1954 ; pour 1954 le journal Zafer, 23 mai 1954 ; pour 1957 le journal Ulus, 8 février 1957.

28) Voir art. 102 de la Loi Constitutionnelle.

TABLEAU I

	1950		1954		1954		1954	
	Circonscriptions gagnées	Sièges obtenus	Circonscriptions gagnées	Sièges obtenus	Circonscriptions gagnées	Sièges obtenus	Circonscriptions gagnées	Sièges obtenus
Electeurs inscrits	8.905.743	—	10.262.063	—	12.120.767	—	—	—
Votants	7.953.055 % 89,36	—	9.095.617 % 88,63	—	9.337.301 % 77,3	—	—	—
PD	4.243.092 % 53,34	53	5.313.659 % 58,42	408	4.407.993 % 48,09	60	46	424
PRP	3.159.828 % 39,79	10	3.193.471 % 35,11	69	3.767.949 % 41,21	3	19	178
PRN	237.828 % 3	—	480.249 % 5,28	1	616.420 % 6,72	1	1	4
PL	—	—	—	—	362.749 % 3,94	—	1	4
PP1	—	—	50.935 % 0,01	—	—	—	—	—
Divers	312.342 % 3,92	—	57.303 % 0,63	—	3.591 % 0,04	—	—	—

1) Parti Paysan turc

TABLEAU II

	Çankırı Sièges : 5	Elâzığ Sièges : 6	Hatay Sièges : 9	Niğde Sièges : 7
PD	28.169	34.394	60.457	40.359
PL	1.984	8.313	7.446	483
Ensemble	30.153	42.707	67.903	40.842
PRP	29.453	36.638	62.477	40.817
PRN	19.722	3.030	2.658	17.607

TABLEAU III

	1950	1954	1957
Ankara	% 89,97	% 89	% 64,88
Istanbul	% 80,96	% 79,82	% 62,75
Eyüp	—	% 81	% 62,9

TABLEAU IV

	Voix	Circonscriptions gagnées	Sièges obtenus
PD	4.407.993	25	239
Opposition	4.753.569	42	371

des bulletins valables. En plus de Burdur où il a gagné, sa scission a coûté au PD au moins trois circonscriptions : Çankırı, Elâzığ, Hatay et 21 sièges et probablement trois ou quatre sièges à Niğde. (Tableau II)

B. — La participation : L'un des faits qui frappe est le nombre croissant des abstentionnistes. Ce résultat est quelque peu surprenant au premier abord. En effet alors qu'en 1950 et en 1954 respectivement les 89,36 % et 88,63 % des électeurs avaient voté, on trouve en 1957 seulement 77,3 %. Pourquoi tant

d'abstentions ? L'électeur turc, sans se familiariser avec la chose publique, commencerait-il déjà à la délaissier ? Vu les chiffres on peut le penser ; car cet abstentionisme est général. Cependant il atteint des chiffres surprenants pour Istanbul et Ankara (Voir tableau III). Que s'est-il donc passé ? Un arrondissement d'Istanbul, Eyüp peut nous fournir un début d'explication. Eyüp a suivi une évolution presque identique à Istanbul, son département. Là aussi, le pourcentage des votants a passé de 81 % en 1954 à 62,9 en 1957. Or le PRP, dans le recours qu'il fit au Conseil supérieur électoral²⁹, afin de faire annuler les élections révélait qu'à Eyüp, ainsi que partout à Istanbul, un nombre impressionnant de citoyens munis de leur carte d'électeur n'avaient pu voter parce que leur nom n'était pas inscrit dans la liste électorale de l'urne alors qu'ils s'étaient fait inscrire dans les registres de leur quartier respectif³⁰. Dès lors il apparaît que, par la faute de certains responsables (que cette faute soit intentionnelle ou non) un grand nombre de citoyens n'ont pas pu exercer leur droit électoral. Combien étaient-ils sur ces deux cent mille abstentionnistes d'Istanbul si on les calcule d'après les chiffres de 1950 et 1954 ?

C. — La collaboration des partis : Un autre aspect intéressant des résultats est que, si l'opposition avait pu collaborer, non seulement elle aurait eu la majorité absolue des voix mais aussi des sièges. (voir tableau IV)

Dr. Orhan ALDIKAÇTI

Assistant de droit constitutionnel
à la Faculté de Droit d'Istanbul

Urne No :

10.....130 électeurs
11..... 85 "
12..... 95 "
13.....130 "

Urne No :

14.....125 électeurs
15.....160 "
16.....160 "
17.....135 "

29) Recours du 1 novembre 1957

30) Le nombre des citoyens qui d'après le PRP n'ont pas pu voter à Eyüp est le suivant :

18.....	90	"	29.....	90	"
19.....	110	"	30.....	140	"
20.....	100	"	31.....	125	"
21.....	125	"	32.....	70	"
22.....	135	"	33.....	80	"
24.....	145	"	34.....	110	"
25.....	165	"	35.....	80	"
26.....	135	"	36.....	90	"
27.....	150	"	37.....	140	"
28.....	185	"			

Toujours d'après le PRP pour le quartier Mecidiyeköy de Şişli le chiffre atteindrait 1002 et pour Feriköy 254, etc. etc.

